

# ASSEMBLÉE NATIONALE

10 avril 2015

---

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2611)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° 418

présenté par  
Mme Buis, rapporteure

-----

### ARTICLE 19 BIS B

À la fin de la première phrase, supprimer les mots :

« non renouvelables ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence.